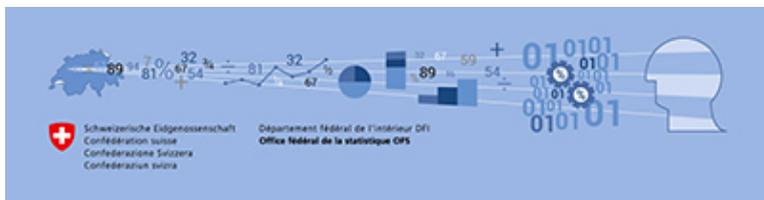


Prestations de 2e pilier: les chiffres de l'inégalité



L'Office fédéral de la statistique a publié les analyses et commentaires sur les chiffres 2017 des prestations versées par le 2e pilier en Suisse et dans les cantons. Avec de grosses différences entre hommes et femmes.

Rente ou capital ? Environ 43 000 personnes ont touché en 2017 leurs premières rentes de la prévoyance professionnelle (2e pilier) et environ 51 000 personnes se sont fait verser un capital vieillesse du 2e pilier.

Les rentes. En 2017, la rente médiane de vieillesse versée par la prévoyance professionnelle s'élevait à **1221 francs** par mois pour les femmes et à **2301 francs** par mois pour les hommes.

Les versements en capital. En ce qui concerne les versements en capital, le montant médian avoisinait **136 000 francs** pour les hommes et **56 600 francs** pour les femmes.

Retraite anticipée. Près d'une personne sur deux n'avait pas atteint l'âge légal de la retraite au moment de toucher ses premières prestations (femmes: 44%, hommes: 46%). Les rentes touchées avant l'âge légal de la retraite sont aussi les plus élevées, chez les femmes comme chez les hommes.

3e pilier lié. Environ 88 000 personnes ont retiré en 2017 un capital vieillesse du pilier 3a. Le montant médian perçu était d'environ 49 000 francs pour les hommes et d'un peu plus de 41 000 francs pour les femmes.

Les rentes AVS. Les rentes vieillesse de l'AVS (1er pilier), en revanche, sont relativement homogènes par rapport au sexe et à l'âge (médiane hommes: 1936 francs, médiane femmes: 1754 francs).

En plus des résultats nationaux, l'OFS publie pour la première fois des données cantonales et a mis à jour une partie des indicateurs de la prévoyance vieillesse avec, notamment, des indicateurs de la qualité de vie des personnes âgées.

[En savoir plus](#)

-